

## DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole, Corinne MASCALA,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique :

Donne délégation de signature à :

*Madame Sophie CANCEL, Ingénieur d'études, Responsable de l'Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle,*

à l'effet de signer en son nom, pour le Service Opérationnel (SO) 900002 – Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle :

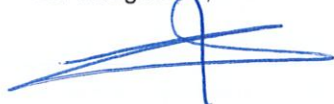
- en dépenses :
  - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 1 600 € HT,
  - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le SO 900002, hormis ceux la concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

La présente délégation prend effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Elle annule et remplace la délégation consentie à Mme Sophie CANCEL, en date du 6 février 2017.

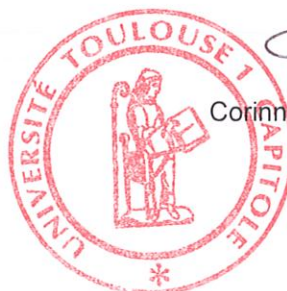
Fait à Toulouse, le 10 octobre 2018

La délégataire,



Sophie CANCEL

La Présidente,



Corinne MASCALA